

La Commune de Paris : l'histoire du 18 mars au 21 mai 1871

Le 18 mars 1871, les parisiens se soulèvent contre Adolphe Thiers et son gouvernement qui veulent désarmer la garde Nationale et enlever les canons de Belleville et Montmartre.

Les parisiens se défendent.

Le gouvernement fuit à Versailles.

La Commune est déclarée.

Le 26 mars, les élections du Conseil de Paris ont lieu ([clic](#)).

Sur les 484.569 inscrits, il y eut 229.167 votants.

Les abstentions (nombreuses) sont dues au départ des fonctionnaires qui ont suivi le gouvernement Thiers ainsi qu'aux habitants hostiles à la Commune.

A part dans les 1^{er}, 2^{ème}, 9^{ème} et 16^{ème} arrondissements, c'est par une écrasante majorité que les représentants de la Commune sont élus dans les autres arrondissements.

Le 28 mars, la Commune de Paris est proclamée, ([clic](#)) 10 jours après sa déclaration.

Par solidarité pour la Commune de Paris, les Communes de Marseille et Lyon (23 mars), Narbonne et St Etienne (24 mars), Toulouse (25 mars) et Le Creusot (26 mars) sont proclamées.

A l'exception de Marseille, les autres Communes seront terminées au plus tard le 31 mars.

La Commune de Marseille résistera jusqu'au 5 avril 1871 ([clic](#)).

Avec elle, s'envole le dernier espoir pour Paris de gagner des soutiens en province.

Sur les 92 membres du Conseil, 15 élus, issus des quartiers bourgeois, refusent de siéger.

D'autres, acquis à la Commune, vont très vite démissionner pour protester contre le décret sur les otages.

85 élus siégeront définitivement, suite à de nouvelles élections.

Le 29 mars, 9 commissions sont créées, chapeautées par la Commission Exécutive ([clic](#)) (sorte de Conseil des Ministres) qui rend compte au Conseil de la Commune.

Une 10^{ème} commission sera créée le 20 avril 1871.

Les commissions se réunissent tous les jours.

Le 2 avril, la Commune décrète la séparation de l'église et de l'État, supprimant le budget des cultes.

Le 3 avril, Gustave Flourens est tué ([clic](#)).

Le 6 avril, décret des otages.

Le 11 avril, création d'un Conseil de guerre.

Le 13 avril, la Commune décide de la démolition de la colonne Vendôme ([clic](#)).

« La Commune de Paris, considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, la fraternité, décrète : article unique - La colonne Vendôme sera démolie ».

Le 19 avril 1871, le Conseil présente son programme dans une déclaration au peuple français ([clic](#)).

Le 23 avril, Thiers décide du blocus de Paris.

Le 1^{er} mai 1871, la Commission exécutive, qui n'arrive pas à résoudre les problèmes militaires vis à vis des Versaillais, est remplacée par le Comité de Salut Public ([clic](#)), organisme beaucoup plus autoritaire et composé de 5 membres.

Et ce, malgré une opposition anti-autoritaire.

Mais le Comité prend des décisions contradictoires aux Commissions.

Le 9 mai, un nouveau Comité est réinstallé.

Le 10 mai, la signature du traité de Francfort ([clic](#)) met un terme définitif à la guerre avec la Prusse.

Bismarck, qui voit d'un mauvais œil les avancées de la Commune, libère les soldats français prisonniers, y compris les officiers qui rejoindront l'armée de Versailles et qui portera un coup très dur à la Commune de Paris.

Le 11 mai, la Commune ordonne la démolition de la maison de Thiers à Paris ([clic](#)).

Le 16 mai 1871, démolition de la colonne Vendôme ([clic](#)). Elle était prévue le 5 mai 1871, jour anniversaire de la mort de Napoléon I^{er} mais la situation militaire en a décidé autrement.

5 jours plus tard, le 21 mai, l'armée versaillaise entre dans Paris par la Porte du Point-du-Jour, au Sud-Ouest de Paris.

C'est le début de la semaine sanglante ([clic](#)).

Les autres communes :

Lyon 23 mars au 24 mars

St Etienne 24 mars au 28 mars

Toulouse 25 mars au 28 mars

Le Creusot 26 mars au 28 mars

Marseille 23 mars au 5 avril

Limoges 4 avril au 4 avril